

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 24.11.99.

③③ Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la  
demande : 25.05.01 Bulletin 01/21.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du  
présent fascicule*

⑥⑥ Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : L'OREAL Société anonyme — FR.

⑦② Inventeur(s) : CHEVALIER VERONIQUE et HUREL  
VALERIE.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : L OREAL.

⑤④ COMPOSITION COSMETIQUE CONTENANT UN COPOLYMERE STYRENE/ ACRYLIQUE, ET SES  
UTILISATIONS.

⑤⑦ La présente demande se rapporte à une composition  
cosmétique contenant dans un milieu physiologiquement  
acceptable au moins un copolymère styrène/acrylique et au  
moins une charge. La composition présente de bonnes pro-  
priétés matifiantes et peut être utilisée pour le soin et/ou le  
maquillage de la peau, en particulier pour estomper les dé-  
fauts du relief de la peau tels que les microreliefs, les rides,  
les pores, tout en conférant à celle-ci un aspect naturel, ain-  
si que pour le traitement des peaux grasses.

La composition de l'invention peut être aqueuse ou se  
présenter notamment sous la forme d'une émulsion eau-  
dans-huile ou huile-dans-eau.

L'invention se rapporte aussi à l'utilisation d'un copoly-  
mère styrène/acrylique, comme agent matifiant dans une  
composition cosmétique.



La présente demande concerne se rapporte à une composition cosmétique matifiante contenant un copolymère styrène/acrylique et au moins une charge, et à son utilisation pour le soin et/ou le maquillage de la peau, en particulier pour  
5 estomper les défauts du relief de la peau tels que les microreliefs, les rides, les pores, tout en conférant à celle-ci un aspect naturel, ainsi qu'à son utilisation pour le traitement des peaux grasses. La demande se rapporte aussi à l'utilisation d'un copolymère styrène/acrylique, comme agent matifiant dans une composition cosmétique.

10 Par définition, un produit matifiant est un produit qui empêche la peau de briller et qui unifie le teint. Les compositions de soin de la peau ou de maquillage ayant des propriétés matifiantes sont généralement utilisées pour résoudre les problèmes de brillance occasionnés par un excès de sébum, et pour améliorer la  
15 tenue du maquillage à long terme, le maquillage ayant tendance à se dégrader visuellement au cours de la journée. Ces compositions donnent un aspect mat à la peau, résultant d'un pouvoir diffusant de la lumière à la surface de la peau. Elles peuvent aussi être utilisées pour estomper les défauts de la peau, tels que les microreliefs, les rides, les ridules, les pores ou les variations de couleur.

20 Les compositions classiques dites matifiantes contiennent généralement des poudres adsorbant le sébum et l'huile excédentaire de la composition, non adsorbée par la peau. Parmi les poudres matifiantes d'origine naturelle ou synthétique, on peut citer notamment les charges telles que le talc, l'amidon, le  
25 mica, la silice, les poudres de nylon, les poudres de polyéthylène, la poly-béta-alanine, les poudres de poly(méth)acrylate de méthyle. Ce type de charges présentent l'inconvénient de donner à la peau un aspect poudreux, pas naturel, qui peut même accentuer les défauts de la peau. De plus, les compositions les contenant sont généralement desséchantes à long terme et s'étalent difficilement.  
30 Leur effet matifiant est peu durable dans le temps.

Le document EP-A-0502769 décrit des compositions matifiantes apportant une couche translucide et un aspect naturel à la peau maquillée. Il s'agit de  
35 dispersions de particules sphériques dans un liant gras dans un rapport en poids charges/liant très spécifique. Pour avoir un effet matifiant, il faut une forte proportion de poudres et, de ce fait, ces compositions peuvent être desséchantes. En outre, elles ont tendance à pelucher lors de l'étalement et à donner un effet blanchissant à la peau en raison d'une forte concentration en poudres.

40 Il subsiste donc le besoin d'une composition matifiante confortable lors de l'application et qui ne provoque aucune irritation ou dessèchement de la peau après application.

45 La demanderesse a maintenant trouvé une composition surmontant les inconvénients de l'art antérieur en évitant l'utilisation d'une grande quantité de poudres.

La demanderesse a découvert de manière surprenante que l'utilisation d'un copolymère styrène/acrylique, dans une composition cosmétique contenant une charge, conférait à cette composition un aspect mat de façon prolongée dans le temps, tout en étant très confortable et non desséchante.

5

La présente invention a pour objet une composition cosmétique contenant dans un milieu physiologiquement acceptable, au moins un copolymère styrène/acrylique et au moins une charge.

10 On entend par milieu physiologiquement acceptable dans la composition de l'invention, un milieu non toxique et susceptible d'être appliqué sur la peau (y compris l'intérieur des paupières) ou les lèvres d'êtres humains.

15 La composition de l'invention grâce à la présence du copolymère styrène/acrylique, est matifiante, c'est-à-dire qu'elle permet de donner un aspect mat à la peau. Aussi, l'invention a encore pour objet l'utilisation d'un copolymère styrène/acrylique, comme agent matifiant dans une composition cosmétique.

20 Selon un mode préféré de réalisation de l'invention, le copolymère styrène/acrylique se présente sous forme de particules en dispersion aqueuse, c'est-à-dire sous forme de particules en dispersion stable dans un milieu aqueux. Les particules de copolymère ont de préférence une dimension moyenne en nombre allant de 0,1 à 5  $\mu\text{m}$ .

25 On entend ici par milieu aqueux aussi bien un milieu contenant seulement de l'eau qu'un milieu comprenant de l'eau et un solvant hydrosoluble tel qu'un alcool inférieur comportant 1 à 6 atomes de carbone ou un glycol.

30 Le copolymère styrène/acrylique est obtenu par polymérisation du styrène avec au moins un monomère choisi parmi l'acide acrylique, l'acide méthacrylique, un ester d'acide acrylique et un ester d'acide méthacrylique, le copolymère obtenu étant éventuellement réticulé. En outre, le copolymère peut être ou non neutralisé par une base inorganique telle que l'ammoniaque ou par une base organique.

35 Comme dispersions de copolymère styrène/acrylique, utilisables dans la composition de l'invention, on peut citer par exemple celles commercialisées sous la dénomination ROPAQUE OP-96 (dispersion aqueuse à 31 % de copolymère neutralisé par de l'ammoniaque), ROPAQUE OP-3000 (dispersion aqueuse à 37 % de copolymère) et ACUDYNE 290 (dispersion aqueuse à 40 % de  
40 copolymère) par la société Rohm & Haas.

La quantité de copolymère styrène/acrylique dans la composition de l'invention dépend de l'effet recherché. Le copolymère est généralement présent en une  
45 quantité en matière active allant de 0,1 à 20 %, de préférence de 0,5 à 10 % et mieux de 0,5 à 5 % en poids par rapport au poids total de la composition.

Comme charges pouvant être utilisées dans la composition de l'invention, on peut citer par exemple, la poudre de silice ; le talc ; les particules de polyamide et

notamment celles vendues sous la dénomination ORGASOL par la société Atochem ; les poudres de polyéthylène ; les microsphères à base de copolymères acryliques, telles que celles en copolymère diméthacrylate d'éthylène glycol/methacrylate de lauryle vendues par la société Dow Corning sous la dénomination  
5 de POLYTRAP ; les poudres expansées telles que les microsphères creuses et notamment, les microsphères commercialisées sous la dénomination EXPANCEL par la société Kemanord Plast ou sous la dénomination MICROPEARL F 80 ED par la société Matsumoto ; les poudres de matériaux organiques naturels tels que les amidons de maïs, de blé ou de riz, réticulés ou non, telles que les poudres  
10 d'amidon réticulé par l'anhydride octénylsuccinate, commercialisées sous la dénomination DRY-FLO par la société National Starch ; les microbilles de résine de silicone telles que celles commercialisées sous la dénomination TOSPEARL par la société Toshiba Silicone ; et leurs mélanges. La quantité de charge(s) dans la composition de l'invention est de préférence inférieure à 15 % et va de  
15 préférence de 0,1 à 10 % en poids et mieux de 1 à 8 % en poids par rapport au poids total de la composition.

La composition peut se présenter sous forme d'une composition aqueuse ou sous forme d'une émulsion huile-dans-eau (H/E) ou eau-dans-huile (E/H) ou d'une  
20 émulsion multiple. On entend ici par "émulsion" aussi bien des dispersions sans émulsionnants que des dispersions comportant des émulsionnants ou encore des dispersions stabilisées par des particules solides ou par des sphérules lipidiques de type ionique ou non ionique. Pour une utilisation pour les peaux grasses, on préfère avoir une émulsion H/E dont la phase aqueuse externe apporte un effet  
25 de fraîcheur.

Quand la composition est une émulsion, elle comprend une phase huileuse. La nature de la phase huileuse de la composition de l'invention n'est pas critique et peut être constituée de tous les corps gras et notamment les huiles,  
30 classiquement utilisés dans le domaine cosmétique.

Parmi les huiles utilisables dans la composition de l'invention, on peut notamment citer par exemple les huiles d'origine végétale (jojoba, avocat, sésame, tournesol, maïs, soja, carthame, pépins de raisin), les huiles minérales (vaseline, isoparaffines éventuellement hydrogénées), les huiles de synthèse (myristate  
35 d'isopropyle, octanoate de cétéaryle, polyisobutylène, palmitate d'éthyl-hexyle, alkyl-benzoates), les huiles de silicone volatiles ou non volatiles telles que les polydiméthylsiloxanes (PDMS) et les cyclodiméthylsiloxanes ou cyclométhicones, notamment le cyclohexadiméthylsiloxane et le cyclopentadiméthylsiloxane, et les  
40 huiles fluorées ou fluorosiliconées. Les autres corps gras susceptibles d'être présents dans la phase huileuse peuvent être par exemple les acides gras, les alcools gras tels que l'alcool stéarylique, l'alcool cétylique et l'alcool cétéarylique, et les cires.

45 Dans les compositions de l'invention sous forme d'émulsion, la phase aqueuse de la composition peut être présente en une concentration allant de 1 à 80 % et de préférence 30 à 70 % en poids par rapport au poids total de la composition, et la

phase huileuse peut être présente en une concentration allant de 5 à 70 % et de préférence de 10 à 50 % en poids par rapport au poids total de la composition.

5 Les émulsions peuvent contenir au moins un émulsifiant choisi parmi les émulsifiants amphotères, anioniques, cationiques ou non ioniques, utilisés seuls ou en mélange.

10 Les émulsifiants sont choisis de manière appropriée suivant l'émulsion à obtenir (E/H ou H/E).

Pour les émulsions H/E, on peut citer par exemple les émulsifiants suivants :

15 - comme émulsifiants amphotères, les N-acyl-aminoacides tels que les N-alkyl-aminoacétates et le cocoamphodiacetate disodique et les oxydes d'amines tels que l'oxyde de stéaramine ;

20 - comme émulsifiants anioniques, les acylglutamates tels que le "disodium hydrogenated tallow glutamate" (Amisoft HS-21<sup>R</sup> commercialisé par la société AJINOMOTO) ; les acides carboxyliques et leurs sels tels que le stéarate de sodium ; les esters phosphoriques et leurs sels tels que le "DEA oleth-10 phosphate" ; les sulfosuccinates tels que le "Disodium PEG-5 citrate lauryl sulfosuccinate" et le "Disodium ricinoleamido MEA sulfosuccinate" ;

25 - comme émulsifiants cationiques, les alkyl-imidazolidinium tels que l'étho-sulfate d'isostéaryl-éthylimidonium ; les sels d'ammonium tels que le chlorure de N,N,N-triméthyl-1-docosanaminium (Behentrimonium chloride) ;

30 - comme émulsifiants non ioniques, les esters et éthers d'oses tels que le stéarate de sucrose, le cocoate de sucrose, et le mélange de stéarate de sorbitan et de cocoate de sucrose commercialisé par la société ICI sous la dénomination d'Arlatone 2121<sup>R</sup> ; les esters de polyol, notamment de glycérol ou de sorbitol, tels que le stéarate de glycéryle, le stéarate de polyglycéryl-2, le stéarate de sorbitan ; les éthers de glycérol ; les éthers oxyéthylénés et/ou oxypropylénés tels que l'éther oxyéthyléné, oxypropyléné de l'alcool laurique à 25 groupes oxyéthylénés et 25 groupes oxypropylénés (nom CTFA "PPG-25 laureth-25") et l'éther oxyéthyléné du mélange d'alcools gras en C12-C15 comportant 7 groupes oxyéthylénés (nom CTFA "C12-15 Pareth-7") ; les polymères d'éthylène glycol, tels que le PEG-100.

40 Pour les émulsions E/H, on peut citer par exemple comme émulsifiants les esters gras de polyol, notamment de glycérol ou de sorbitol, et notamment les esters isostériques, oléiques et ricinoléiques de polyol, tels que le mélange de petrolatum, d'oléate de polyglycéryl-3, d'isostéarate de glycéryle, l'huile de ricin hydrogénée et d'ozokérite, vendu sous la dénomination Protegin W<sup>R</sup> par la société  
45 GOLDSCHMIDT, l'isostéarate de sorbitan, le di-isostéarate de polyglycéryle, le sesqui-isostéarate de polyglycéryle-2 ; les esters et éthers d'oses tels que le "Methyl glucose dioleate" ; les esters gras tels que le lanolate de magnésium ; les diméthicone copolyols et alkyl-diméthicone copolyols tels que le Laurylméthicone

copolyol vendu sous la dénomination Dow Corning 5200 Formulation Aid par la société DOW CORNING et le Cetyl diméthicone copolyol vendu sous la dénomination Abil EM 90<sup>R</sup> par la société GOLDSCHMIDT.

- 5 Les émulsionnants peuvent être introduits tels quels ou sous forme de mélange avec d'autres émulsionnants et/ou avec d'autres composés tels que des alcools gras ou des huiles.

10 La composition de l'invention peut contenir en plus des adjuvants classiques tels que des colorants hydrosolubles ou liposolubles, des pigments, des parfums, des conservateurs, des filtres solaires, des séquestrants (EDTA), des actifs liposolubles ou hydrosolubles, des hydratants tels que les polyols et notamment la glycérine, des ajusteurs de pH (acides ou bases). Ces adjuvants peuvent être  
15 présents dans des quantités allant de préférence de 0,01 à 20 % en poids par rapport au poids total de la composition.

Comme actifs, on peut citer notamment les actifs utiles pour traiter les peaux grasses, tels que les sels de zinc et en particulier le gluconate de zinc ; les  
20 antibactériens comme l'acide salicylique, le triclosan, le lipacide, l'extrait de clou de girofle, l'octopirox, l'hexamidine ; les actifs anti-acné.

Par ailleurs, selon la fluidité de la composition que l'on souhaite obtenir, on peut y  
25 ajouter un ou plusieurs gélifiants hydrophiles ou lipophiles, choisis par exemple parmi les argiles, les gommes polysaccharides et leurs dérivés (gomme de xanthane, carboxyméthylcellulose, hydroxypropylguar), les polymères carboxyvinyliques ou carbomers, les polyacrylamides tels que celui commercialisé  
30 sous la dénomination SEPIGEL 305 par la société SEPPIC et les polymères d'acide acrylamidométhylpropanesulfonique au moins partiellement réticulés tels que le produit commercialisé sous la dénomination HOSTACERIN AMPS par la société HOECHST. Ces gélifiants sont généralement utilisés à des concentrations allant de 0,1 à 10 %, de préférence 0,1 à 5 % et mieux de 0,1 à 3 % du poids total de la composition.

35 La composition cosmétique selon l'invention trouve une application dans un grand nombre de traitements cosmétiques et/ou dermatologiques de la peau, et notamment en vue d'estomper les imperfections du relief de la peau, en particulier de camoufler les microreliefs, les rides et les ridules, les pores. Du fait de ses propriétés matifiantes, elle est également particulièrement appropriée pour le  
40 traitement des peaux grasses.

Aussi, un autre objet de l'invention consiste en l'utilisation cosmétique de la composition telle que définie précédemment, pour estomper les imperfections du relief de la peau et/ou pour camoufler les microreliefs, les rides et les ridules, les pores de la peau.  
45

L'invention concerne également un procédé de traitement cosmétique de la peau destiné à lui apporter un aspect mat et/ou à camoufler les défauts du relief de la

peau, caractérisé par le fait qu'on applique sur la peau une composition telle que définie précédemment.

5 L'invention a encore pour objet l'utilisation de la composition telle que définie précédemment pour la préparation d'une composition destinée au traitement des peaux grasses.

10 Les exemples qui suivent servent à illustrer l'invention sans toutefois présenter un caractère limitatif. Les quantités y sont données en % en poids, sauf mention contraire.

### Exemple 1 : Emulsion huile dans eau

15	<i>Phase huileuse :</i>		
	- Alcool stéarylique	1	%
	- Mélange de stéarate de glycéryle et de PEG-100 (Simulsol 165 vendu par la société Seppic)	2	%
20	- Cyclohexadiméthylsiloxane	10	%
	<i>Phase aqueuse :</i>		
	- Glycérine	5	%
	- Copolymère styrène/acrylique en dispersion aqueuse à 37 % (soit 2,96 % de matière active)	8	%
25	- Ammonium Polyacryldiméthyltauramide (Hostacerin AMPS de la société Hoechst)	0,4	%
	- Aluminium starch octenylsuccinate (DRY-FLO de la société National Starch)	3	%
	- Gomme de xanthane	0,2	%
30	- Hydroxyde de sodium	0,01	%
	- Conservateurs	0,7	%
	- Eau	qsp 100	%

35 Mode opératoire : l'émulsion est préparée en ajoutant, sous agitation, la phase huileuse chauffée à 65°C à la phase aqueuse chaude.

On obtient une composition apte à matifier la peau en supprimant la brillance initiale.

40

### Exemple 2 : Emulsion huile dans eau

	<i>Phase huileuse :</i>		
	- Alcool stéarylique	1	%
45	- Mélange dimyristyl tartrate/ceterayl alcohol/C12-C15- Pareth-7/PPG-25 laureth-25 (Cosmacol PSE vendu par la société Enichem)	1,5	%
	- Cyclohexadiméthylsiloxane	10	%

*Phase aqueuse :*

	- Glycérine	5	%
5	- Copolymère styrène/acrylique en dispersion aqueuse à 31 %, neutralisé par de la triéthanolamine (soit 0,91 % de matière active)	3	%
	- Ammonium Polyacryldiméthyltauramide (Hostacerin AMPS de la société Hoechst)	0,4	%
10	- Aluminium starch octenylsuccinate (DRY-FLO de la société National Starch)	3	%
	- Gomme de xanthane	0,2	%
	- Hydroxyde de sodium	0,01	%
	- Conservateurs	0,7	%
15	- Eau	qsp 100	%

Le mode opératoire est le même que celui de l'exemple 1.

On obtient une composition matifiante qui élimine la brillance de la peau.

20

**Exemple 3 : Emulsion huile dans eau***Phase huileuse :*

	- Alcool stéarylique	1	%
25	- Mélange de stéarate de glycéryle et de PEG-100 (Simulsol 165 vendu par la société Seppic)	2	%
	- Cyclohexadiméthylsiloxane	10	%

*Phase aqueuse :*

30	- Glycérine	5	%
	- Copolymère styrène acrylique en dispersion aqueuse à 37 % (soit 1,11 % de matière active)	3	%
	- Ammonium Polyacryldiméthyltauramide (Hostacerin AMPS de la société Hoechst)	0,4	%
35	- Aluminium starch octenylsuccinate (DRY-FLO de la société National Starch)	3	%
	- Gomme de xanthane	0,2	%
	- Hydroxyde de sodium	0,01	%
	- Conservateurs	0,7	%
40	- Eau	qsp 100	%

Le mode opératoire est le même que celui de l'exemple 1.

On obtient une composition matifiante qui élimine la brillance de la peau.

45

### Exemple comparatif : Emulsion huile dans eau

#### Phase huileuse :

	- Alcool stéarylique	1	%
5	- Mélange de stéarate de glycéryle et de PEG-100 (Simulsol 165 vendu par la société Seppic)	2	%
	- Cyclohexadiméthylsiloxane	10	%

#### Phase aqueuse :

10	- Glycérine	5	%
	- Ammonium Polyacryldiméthyltauramide (Hostacerin AMPS de la société Hoechst)	0,4	%
	- Aluminium starch octenylsuccinate (DRY-FLO de la société National Starch)	3	%
15	- Silice	3	%
	- Gomme de xanthane	0,2	%
	- Hydroxyde de sodium	0,01	%
	- Conservateurs	0,7	%
20	- Eau	qsp 100	%

25 Test de matité : on a mesuré la matité obtenue pour les compositions de l'exemple 3 selon l'invention, comprenant 1,11 % de copolymère (en matière active), et de l'exemple comparatif comprenant 3 % de silice. La mesure a été réalisée de la manière suivante : sur un support en caoutchouc, on a étalé la composition à raison de 2 g/cm<sup>2</sup>, on a laissé sécher, puis on a mesuré la réflexion à l'aide d'un goniorélectromètre, le résultat obtenu étant le rapport R entre la réflexion spéculaire et la réflexion diffuse. La valeur de R est d'autant plus faible que l'effet matifiant est important.

Composition	Exemple 3	Exemple comparatif
R	1,51 ± 0,075	2,29 ± 0,075

30

Ces résultats montrent qu'avec une concentration en copolymère moins importante, on obtient un résultat de matité bien supérieur à celui obtenu avec 3 % de silice.

## REVENDEICATIONS

1. Composition cosmétique contenant dans un milieu physiologiquement acceptable, au moins un copolymère styrène/acrylique et au moins une charge.  
5
2. Composition selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le copolymère est sous forme de particules en dispersion aqueuse.
3. Composition selon la revendication précédente, caractérisée par le fait que les  
10 particules de copolymère ont une dimension moyenne en nombre allant de 0,1 à 5 µm.
4. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que le copolymère styrène/acrylique est obtenu par  
15 polymérisation du styrène avec au moins un monomère choisi parmi l'acide acrylique, l'acide méthacrylique, un ester d'acide acrylique et un ester d'acide méthacrylique.
5. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que le copolymère est présent en une quantité en matière  
20 active allant de 0,1 à 20 % en poids par rapport au poids total de la composition.
6. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que la charge est choisie parmi la poudre de silice ; le talc ;  
25 les particules de polyamide ; les poudres de polyéthylène ; les microsphères à base de copolymères acryliques ; les poudres expansées ; les poudres de matériaux organiques naturels ; les microbilles de résine de silicone ; et leurs mélanges.
7. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait qu'elle contient une quantité de charge(s) allant de 0,1 à  
30 10 % en poids par rapport au poids total de la composition.
8. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait qu'elle se présente sous forme d'une émulsion.  
35
9. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait qu'elle contient en outre un ou plusieurs gélifiants.
- 40 10. Utilisation cosmétique de la composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, pour estomper les imperfections du relief de la peau et/ou pour camoufler les microreliefs, les rides et les ridules, les pores de la peau.
- 45 11. Procédé de traitement cosmétique de la peau, destiné à lui apporter un aspect mat et/ou à camoufler les défauts du relief de la peau, caractérisé par le fait qu'on applique sur la peau une composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 9.

12. Utilisation de la composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 pour la préparation d'une composition destinée au traitement des peaux grasses.
  13. Utilisation d'un copolymère styrène/acrylique, comme agent matifiant dans une composition cosmétique.
- 5

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	EP 0 875 243 A (OREAL) 4 novembre 1998 (1998-11-04) * revendications 1-37; exemples 1,2,4 * ---	1,2,4,5, 7	A61K7/48 A61K7/02
X	PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 003, no. 075 (C-050), 27 juin 1979 (1979-06-27) & JP 54 049338 A (SHISEIDO CO LTD), 18 avril 1979 (1979-04-18) * abrégé * ---	1,2,4	
X	BE 725 083 A (BASF) 6 juin 1969 (1969-06-06) * revendications 1-8 * -----	1,2,5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			A61K
		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
		6 septembre 2000	Stienon, P
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
<p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : arrière-plan technologique  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons</p> <p>.....  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

1